

## ATTESTATION D'ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR AU CAMPING

La **SARL Groupe Gritchen Tourisme&Loisirs** domicilié à Parc Beaulieu - BP66048 - Rue Charles Durand - 18000 Bourges, représenté par Mr Maximilien DAUZET **atteste que votre séjour au Camping est assuré en cas d'annulation / interruption.**

### TABLEAU DE GARANTIE

VOS GARANTIES	PLAFONDS DE GARANTIES	FRANCHISE
Annulation	5 000 € par location et 30 000 € par évènement	15 € Sauf en cas de suppression de congés, vol de papier d'identité, convocation, franchise de 25 %.
Interruption	Pro rata temporis 4 000 € par location et 25 000 € par évènement	

#### QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION ?

1

**AVERTIR** le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ.

2

**DÉCLARER LE SINISTRE** dans les 5 jours ouvrés où quand vous en avez connaissance :

- **Par internet** : [www.campez-couvert.com/sinistres](http://www.campez-couvert.com/sinistres)
- **Par email** : [sinistre@campez-couvert.com](mailto:sinistre@campez-couvert.com)
- **Par fax** : 09.72.28.76.92
- **Par courrier** : Gritchen Tourisme&Loisirs - Service Sinistre BP 6048  
27 rue charles durand - 18 024 Bourges cedex

#### QUE FAIRE EN CAS D'INTERRUPTION ?

1

**JE RÈGLE** la totalité de mon séjour au camping.

2

**AVERTIR** le camping de votre départ anticipé.

3

**DÉCLARER LE SINISTRE** dans les 5 jours ouvrés où quand vous en avez connaissance :

- **Par internet** : <http://www.campez-couvert.com/sinistres>
- **Par email** : [sinistre@campez-couvert.com](mailto:sinistre@campez-couvert.com)
- **Par fax** : 09.72.28.76.92
- **Par courrier** : Gritchen Tourisme&Loisirs - Service Sinistre BP 6048  
27 rue charles durand - 18 024 Bourges cedex

Passé ce délai, si nous subissons un préjudice du fait de la déclaration tardive, vous perdez tout droit à indemnité. **Nous vous communiquerons les renseignements nécessaires pour effectuer votre déclaration de sinistre et il vous appartiendra de nous fournir tout document et toute information permettant de justifier le motif de votre annulation et d'évaluer le montant de votre indemnisation.** Si le motif de votre annulation est médical, vous pouvez, si vous le souhaitez communiquer les éléments médicaux, sous pli confidentiel, à l'attention d'ALLIANZ. Les Conditions Générales du contrat sont disponibles sur Internet : [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)

Bien cordialement  
L'Equipe **CAMPEZ COUVERT.**